

Article 31 du Règlement

aurons besoin de temps et de solitude pour réfléchir. J'espère que tous les députés le feront.

Je souhaite à tout le monde un bon congé et j'attends avec impatience les débats exaltants qui débiteront le 13 mai.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame la Présidente, j'aimerais remercier le secrétaire parlementaire pour sa composition de 5^e année.

Il faudrait se montrer un peu plus généreux, parler de 6^e année, le féliciter et lui donner une bonne note pour ses connaissances en géographie. Il mériterait aussi de bonnes notes pour ses talents de maître de cérémonie. Il a été généreux dans ses félicitations et a examiné de façon attentive et sérieuse quelques arbres de la forêt. Il a bien vu quelques arbres, mais je ne sais pas s'ils ne lui ont pas caché la forêt.

Il faut aussi lui décerner de bonnes notes pour avoir prononcé un discours de 45 minutes à la poursuite de bulles, de rumeurs et de fantaisies et pour avoir révélé la profondeur intellectuelle de ce gouvernement dont il s'est évidemment fait le porte-parole. Enfin, il mérite certainement de bonnes notes pour une excellente analyse politique de la situation actuelle au Canada.

Si c'est là ce que le Cabinet du gouvernement du Canada peut produire pour un débat sur une motion d'ajournement, tout le monde comprend alors pourquoi nous sommes en difficulté.

En réponse à son discours, je voudrais déclarer qu'il est rarement arrivé dans l'histoire du Parlement que le gouvernement demande l'ajournement immédiatement après le congé de Pâques. J'ai peine à le croire lorsque j'entends le secrétaire parlementaire nous souhaiter un bon congé et du repos.

Nous revenons tout juste d'un congé. Qu'est-ce qu'il veut dire au juste? Ne sait-il pas que nous venons de fêter Pâques et de prendre un congé?

Pourquoi la Chambre s'ajourne-t-elle? S'il y a une bonne raison, nous aimerions bien la connaître. Les Canadiens ont le droit de la connaître. Pourtant, nous ne l'avons pas entendue dans le discours de 50 minutes du secrétaire parlementaire.

Pour être juste, comme nous essayons toujours de l'être, j'ajoute que les Canadiens trouveraient tout à fait normal que le gouvernement décide d'ajourner les travaux de la Chambre aujourd'hui pour reprendre le collier la semaine prochaine avec une nouvelle session et un discours du Trône. Ce n'est malheureusement pas le cas.

Il ne faut pas oublier que le pays est en difficulté en raison du taux élevé de chômage, du mécontentement des résidents du Québec et de l'Ouest, de l'agitation bien compréhensible des populations autochtones d'Oka, de la baie James, de l'Alberta et de la Colombie-

Britannique en raison du refus du gouvernement fédéral d'assumer ses responsabilités dans le cadre d'importants projets de construction de barrages dans trois provinces, et enfin de l'insatisfaction du public à l'égard de notre mode de gestion des forêts. Nous sommes en sérieuse difficulté parce que les fonctionnaires ne sont pas suffisamment nombreux et sont donc surchargés de travail. . .

Mme le vice-président: Malheureusement, je dois interrompre le député, mais celui-ci pourra bien sûr continuer après la période des questions.

[Français]

Comme il est 11 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations des députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA CONSTITUTION

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, si nous voulons traiter de toutes les questions constitutionnelles qui intéressent les Canadiens, il nous faudra aussi examiner la Charte canadienne des droits et libertés.

Bien des Canadiens pensent qu'il est inutile de modifier la charte. Toutefois, il y en a d'autres qui veulent qu'on y insère le droit à la propriété privée, le droit au régime public d'assurance-maladie ou encore le droit à un abri. D'aucuns estiment que la charte devrait aussi définir nos responsabilités et nos obligations, tout comme elle le fait pour nos droits et nos libertés. Il y a ceux qui veulent qu'on supprime la «clause de dérogation», ceux qui croient que la Charte des droits ne devrait viser que les citoyens canadiens et non pas les revendicateurs du statut de réfugié ou les fugitifs qui se cachent de la justice d'un pays étranger, et encore ceux qui veulent qu'on y supprime toute mention du bilinguisme officiel et du multiculturalisme.

Quoi qu'il en soit, il y aura toujours des mécontents parmi nous, lorsque la Charte protégera un droit qui, à notre avis, n'est pas essentiel.

* * *

LES ADDITIFS DE L'ESSENCE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Madame la Présidente, je prends la parole, aujourd'hui, pour exhorter le gouvernement à mettre de l'avant un projet de loi favorisant l'addition d'éthanol et l'interdiction du MMT dans l'essence.